

PETIT-VAL

MOBILITÉ
FICHE**Mobilité électrique**

Le Projet de Territoire Petit-Val 2050 (PTPV 2050) identifie des emplacements de stationnements, essentiellement touristiques, à doter de bornes de recharge pour véhicules électriques.

M3

**Transports publics (TP)**

L'effort d'installation d'abris couverts aux arrêts de bus (éventuellement avec une boîte à livres comme aux Écorcheresses) porté au PTPV 2050 doit être soutenu pour que ces équipements puissent être rapidement réalisés.

74% des habitants sont considérés comme ayant accès aux transports publics, légèrement en-dessous de la moyenne régionale. Le minimum de pair de course requis pour avoir un niveau de qualité de desserte en transport public (NQTP) F n'est pas atteint. La Commune pourrait réfléchir à une autre forme de mobilité, comme des 'bus citoyens' (l'avenir de l'usage du site de Bellelay pourrait à ce titre apporter des éléments probants pour ce faire ?).

M6

BIODIVERSITÉ
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

Quelques surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives, patrimoine arboré) :

- les surfaces herbeuses autour de l'école de Châtelat n'ont peut-être pas besoin d'être systématiquement toutes tondues ; privilégier ainsi des surfaces pour partie en prairie avec fauche tardives ;
- de la même façon pour les surfaces autour de l'église, abords du cimetière et à l'intérieur de ce dernier, alentours du 'Centre de Sornetan' ;
- abords de routes.

B1

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

En termes d'arborisation, bien que hameaux et villages soient dans un cadre verdoyant, planter des arbres aux endroits ci-dessous peut contribuer à embellir mais avant tout ombrager les villages :

- retrouver les arbres qui ornaient le cœur du Hameau de Fernet-Dessous ;
- la place de jeux de Moron ;
- les stationnements et surtout les places de jeux de l'école de Châtelat ;
- la 'Place de la Fontaine' de Monible ;
- l'arrêt de bus 'bifurcation Sur le Pichoux' (Les Nouattes) ;
- les alentours de l'église, son parking et le cimetière ;
- les alentours de la place de jeux de Sornetan ;
- l'arrêt de bus 'Le Pichoux' (Maupas) ;
- les alentours de la place de jeux de Souboz ;
- la fontaine au carrefour du Nodli ;
- l'arrêt de bus des Ecorcheresses ; ...

B3

**Espèces liées aux bâtiments**

A saluer, l'interdiction de toits plats portée globalement à la modification du PAL (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE



Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Petit-Val, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 52% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 79% ont été construits avant 1980 et accaparent 89% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1

E2



Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Petit-Val pourrait produire 10.4 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'590 ménages. 45 % de ce potentiel pourrait être produit par les 64 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 5 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 7 % de ce potentiel, soit la consommation de 194 ménages. En 2019, Petit-Val comptait 160 ménages.

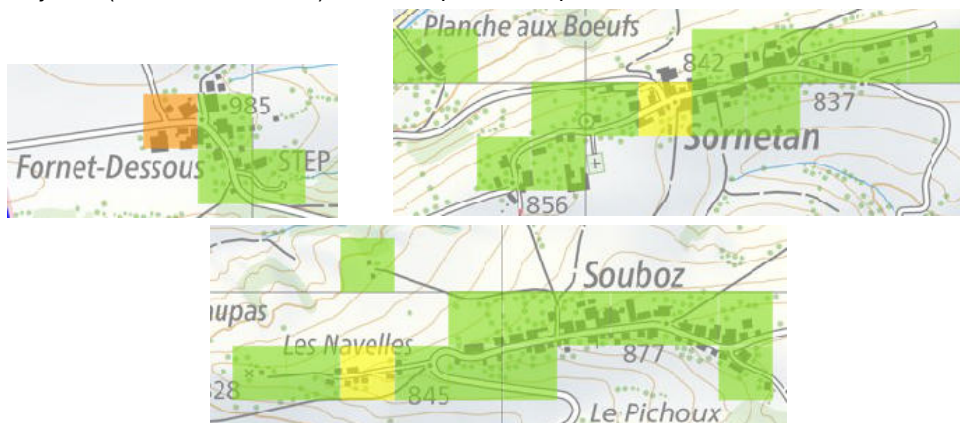
E3

E5



Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement en cours de réalisation à Sornetan. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. Les cartes ci-dessous représentent les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) pour les localités ayant les plus grandes densités thermiques. Les zones en orange (400-600 MWh/an) sont particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Les zones en jaune (200 à 400 MWh/an) offrent un potentiel a priori limité.



E4